Pouvoir adjudicateur : UGECAM PACA CORSE
Siège : 42 boulevard de la Gaye 13 009 Marseille

Service Marchés publics :
IUR Valmante – BP 83
42 boulevard de la Gaye
13275 Marseille cedex 9

Procédure adaptée*

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

« Prestations de création artistique, d'habillage mural et de signalétique adaptée pour la MAS Les Collines à Collobrières »

Référence : marché n° 2026.23

* Etabli en application du Code de la Commande Publique et selon les termes de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale

Sommaire

Sommaire 2
I- Préambule 3
II- Objet du marché 4
III- Description des prestations 4
III.1 – Périmètre 4
III.2 – Principes directeurs 4
III.2.1 – Droit d'aller et venir 4
III.2.2 – Autodétermination 5
III.2.3 – Gestion des flux 5
III.2.4 – Ergonomie et confort d'usage 6
III.2.5 – Cohérence sensorielle et chromatique 6
IV. Programme technique par famille de prestations 7
V. Exigences techniques, matériaux et durabilité 8
V.1 État et préparation des supports 8
V.2 Films, encres et laminations 8
V.3 Réaction au feu et sécurité 9
V.4 Accessibilité et lisibilité 9
V.5 Hygiène, nettoyage et désinfection 9
V.6 Durabilité, garanties et réversibilité 9
VI. Démarche participative et espace d'échange avec les familles 10
VII. Organisation et exécution du chantier en site occupé 10
VIII. Livrables 11
VIII.1 Livrables attendus au stade de l'offre 11
VIII.2 Livrables en phase de conception 11
VIII.3 Livrables à la réception 11
IX. Planning et phasage 12

I- Préambule

Présentation du groupe UGECAM National

Avec plus d'1 milliard de chiffre d'affaires, l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie est le 1er opérateur de santé privé non lucratif, particulièrement impliqué dans les domaines des soins de suite et de réadaptation (10% de l'offre nationale en rééducation fonctionnelle, 7% des Soins de Suite) et le secteur médico-social (17% de la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés). Le GROUPE UGECAM compte 225 établissements, 14 500 lits et places, 13 500 professionnels en France.

Ses missions se résument en 3 points :

- ✓ Soigner, rééduquer : le GROUPE UGECAM soigne et rééduque toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge
- ✓ Réinsérer : pour les personnes isolées par le handicap ou la maladie, le GROUPE UGECAM développe des programmes de réinsertion dans la vie dite ordinaire (dont la réinsertion professionnelle)
- ✓ Accompagner au quotidien : le GROUPE UGECAM prend en charge les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental), ayant besoin de soins à vie, au quotidien, dans des structures adaptées.

Présentation du groupe UGECAM PACA et CORSE

L'UGECAM PACA-CORSE se compose de 26 établissements de soins développant soit des activités de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle soit des activités médico-sociales orientées sur la prise en charge des enfants, adolescents ou adultes handicapés. Ses objectifs principaux sont d'accompagner au niveau régional, les établissements de santé appartenant au réseau de l'assurance maladie dans la gestion de leurs orientations stratégiques, de leur patrimoine et de leurs ressources.

Répartis sur les départements des Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, Bouches du Rhône, Alpes Maritimes, Var, Vaucluse et Corse, les établissements comptent environ 1740 salariés, 2300 usagers et 1556 lits.

Présentation de la MAS Les Collines à Collobrières

La MAS Les Collines accueille des adultes en situation de polyhandicap sévère et/ou présentant des troubles du spectre de l'autisme. Elle est organisée en six unités de vie réparties sur deux niveaux, chacune identifiée par le nom d'une pierre précieuse : AGATHE, AMBRE et OPALE au rez-de-chaussée, JADE, TOPAZE et SAPHIR au rez-de-jardin. L'unité OPALE est une unité protégée ; l'unité SAPHIR est dédiée à l'accueil de personnes TSA. La surface intérieure concernée est d'environ 6 000 m².

Les résidents présentent, à des degrés variables : une communication verbale limitée ou absente, une déficience intellectuelle, des troubles moteurs nécessitant l'usage d'un fauteuil ou d'appareillages, des particularités sensorielles pouvant aller de l'hyposensibilité à l'hypersensibilité, des difficultés de repérage spatial et temporel, et une sensibilité marquée aux changements d'environnement.

Le titulaire intègre le fait que la perception visuelle de certains résidents peut être partielle, périphérique ou instable, et que les stimulations excessives motifs denses, contrastes agressifs, effets de profondeur, motifs répétitifs à haute fréquence peuvent générer de l'inconfort, voire des troubles du comportement.

Le programme poursuit quatre finalités : humaniser le cadre de vie, soutenir l'autonomie et le repérage, offrir des supports de communication utilisables par les résidents, et donner à l'établissement une identité qui facilite l'accueil des familles et des nouveaux professionnels.

II- Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation de Prestations de création artistique, d'habillage mural et de signalétique adaptée pour la MAS Les Collines à Collobrières de l'UGECAM PACA et Corse.

En soumissionnant, le prestataire reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de consultation. Il prendra toutes les dispositions pour établir son offre compte tenu de celui-ci.

III- Description des prestations

III.1 – Périmètre

Le titulaire assure, pour la totalité du périmètre :

- Les études préalables : analyse des plans, repérage sur site, relevé des mesures, analyse des supports, analyse colorimétrique, audit signalétique et plan d'implantation ;
- La conception artistique et graphique : parti graphique, univers par unité, palette chromatique, système de pictogrammes, maquettes et itérations jusqu'à validation ;
- L'animation de la démarche participative, incluant l'espace d'échange avec les familles ;
- La fabrication et la fourniture de l'ensemble des éléments ;
- La pose en site occupé, la protection des ouvrages, le nettoyage et le repli de chantier ;
- La remise du dossier des ouvrages exécutés et de la notice d'entretien ;

III.2 – Principes directeurs

Les principes qui suivent gouvernent l'ensemble de la conception. Le titulaire en démontre l'application dans chacune de ses propositions. Le programme signalétique et le programme de décoration sont conçus comme un système unique et non comme deux prestations juxtaposées.

III.2.1 – Droit d'aller et venir

- Les cheminements principaux sont lisibles de façon continue : à tout point d'une circulation, le résident dispose d'au moins un repère lui indiquant où il se trouve et vers où il peut aller.
- Aucun dispositif graphique ne doit avoir pour objet ou pour effet de dissimuler une porte, une issue ou un accès à l'extérieur, ni de créer une entrave visuelle destinée à décourager le déplacement.
- Les accès aux espaces extérieurs, patios et jardins font l'objet d'un traitement visuel valorisant qui en signale la disponibilité.
- Dans l'unité protégée OPALE et l'unité TSA SAPHIR, le titulaire propose un traitement conciliant la sécurité des personnes et la liberté de circulation intra-unité, et l'explicite dans son mémoire technique.
- Le repérage des retours chambre, unité, espace ressource est traité avec le même soin que le repérage des destinations, afin que le résident puisse revenir seul.

III.2.2 – Autodétermination

- Les supports destinés aux résidents sont implantés dans un champ de vision et de préhension compatible avec la position assise et l'usage d'un fauteuil.
- Le programme comporte des supports permettant l'expression d'un choix : séquences d'activité, choix alimentaires, expression du ressenti et de la douleur, notamment dans les espaces de repas et à l'infirmerie.
- Une part des supports est modifiable par les équipes avec le résident, sans intervention extérieure ni outillage spécifique.
- Les plaques de portes des chambres permettent au résident et à sa famille de personnaliser l'identification, dans un cadre graphique commun.
- Le vocabulaire visuel employé désigne des actions et des choix, et non des interdictions, chaque fois que cela est possible.

III.2.3 – Gestion des flux

Le titulaire établit, à partir du diagnostic, une cartographie des flux distinguant au minimum :

Flux	Traitement attendu
Résidents	Jalonnement continu, hauteur adaptée à la position assise, pictogrammes, code couleur d'unité
Professionnels	Information dense autorisée, hors champ de lecture prioritaire des résidents, lisible en déplacement
Familles et visiteurs	Parcours d'accueil lisible depuis le sas d'entrée jusqu'à l'unité, sans nécessité de demander son chemin
Logistique (repas, linge, déchets)	Repérage discret des accès de service, sans concurrence visuelle avec les repères des résidents
Urgence et évacuation	Aucune interférence avec la signalisation de sécurité réglementaire, les blocs autonomes et les plans d'évacuation

Le plan d'implantation soumis à validation fait apparaître, pour chaque support, le flux auquel il s'adresse. Le titulaire proscrit toute superposition de messages destinés à des publics différents sur un même support.

III.2.4 – Ergonomie et confort d'usage

Paramètre	Exigence
Hauteur d'implantation	Justifiée par usage : information destinée aux résidents implantée dans une plage compatible avec la position assise et la station debout ; le titulaire indique et justifie les hauteurs retenues au plan d'implantation
Taille de caractère	Déterminée en fonction de la distance de lecture réelle, mesurée sur site et indiquée dans l'offre
Contraste	Contraste visuel suffisant entre le texte, le pictogramme et son fond, et entre le support et la paroi ; valeur mesurée et justifiée
Typographie	Caractère sans empattement, sans italique, sans texte en capitales sur les libellés longs, interlettrage confortable
Éclairage	Choix des finitions tenant compte de l'éclairage réel : finition mate ou satinée privilégiée, réflexions et éblouissements proscrits
Sécurité mécanique	Aucune arête vive, aucun angle saillant, aucun élément décollable à hauteur de préhension ; bords fermés et sécurisés
Continuité soignante	Aucune gêne pour les manœuvres de transfert, la circulation des fauteuils et lève-personnes, ni pour les équipements muraux existants
Mise à jour de l'information	Les supports d'information susceptibles d'évoluer (noms, affectations) sont interchangeables par l'établissement sans outillage

III.2.5 – Cohérence sensorielle et chromatique

Chaque unité dispose d'une identité chromatique dérivée de sa pierre précieuse. Cette identité est déclinée de façon cohérente sur l'ensemble des supports de l'unité : fresque d'entrée, signalétique directionnelle, marquage des portes, plaques, marquage des poteaux. Les teintes retenues sont soumises à validation sur échantillon posé in situ, sous l'éclairage réel du site.

Le titulaire proscrit les motifs à haute fréquence spatiale, les effets de trompe-l'œil créant une fausse profondeur, les représentations pouvant être perçues comme menaçantes, et les motifs susceptibles d'induire une gêne visuelle. Les espaces d'apaisement font l'objet d'un traitement volontairement sobre.

IV. Programme technique

Le programme est décomposé de la manière suivante :

Famille	Contenu et exigences propres
Études, participation et prestations annexes	Études préalables, démarche participative et espace d'échange avec les familles, maquettes et itérations, organisation du chantier en site occupé, dossier des ouvrages exécutés et notice d'entretien.
Vitrophanie	Sas d'entrée, chambres et pôle santé. Fonction d'intimité et de confidentialité pour les chambres et le pôle santé : occultation partielle préservant la surveillance soignante et l'entrée de lumière naturelle. Film déposable sans résidu.
Signalisation de sécurité des surfaces vitrées	Repérage de l'ensemble des parois vitrées conformément à la réglementation accessibilité en vigueur : éléments visuels contrastés, visibles de part et d'autre, repérables par des personnes de toutes tailles, y compris en position assise. Le motif est intégré au parti graphique du projet.
Fresques murales et habillage sensoriel	Hall, grands couloirs, entrées et espaces de vie des six unités. Séquençage du linéaire des couloirs pour rythmer le parcours et faciliter le repérage. Le hall intègre le plan général de l'établissement.
Fresques — repas et soin	Espaces de repas des six unités et infirmerie. Supports intégrant des pictogrammes fonctionnels : séquence du repas, choix alimentaires, séquence de soin, expression de la douleur et du ressenti.
Interfaces d'autonomie — poteaux	Marquage des poteaux des unités de vie, conçu comme une interface consultable en position assise comme debout, sur toute la hauteur utile du poteau. Résistance renforcée aux contacts et aux chocs de fauteuils.
Signalétique d'orientation et plans	Plans d'étage face aux ascenseurs, numérotation des cages d'escaliers, jalonnement directionnel des circulations aux deux niveaux. Les plans sont orientés selon le sens de lecture réel de l'usager.
Marquage des portes de locaux	Identification de chaque local par pictogramme et libellé contrasté, y compris locaux techniques, cuisine, sanitaires et locaux extérieurs. Les supports extérieurs sont qualifiés pour une exposition permanente.
Plaques de portes et matrices	Plaques interchangeables à fenêtre mobile pour les chambres et les bureaux, permettant la mise à jour par l'établissement sans outillage. Matrices graphiques déclinées par thème d'unité.

V. Exigences techniques, matériaux et durabilité

Le titulaire indique, pour chaque poste de fourniture et de pose du bordereau de prix unitaire, la référence commerciale exacte des matériaux proposés, leur durée de vie annoncée et la garantie contractuelle associée. Les fiches techniques et les procès-verbaux correspondants sont joints à l'offre. Les exigences ci-après constituent des minima ; toute solution équivalente ou supérieure est recevable dès lors qu'elle est justifiée.

V.1 État et préparation des supports

Le titulaire vérifie, lors de la visite de site, la nature, la planéité, la porosité et l'état des supports. Il signale par écrit toute réserve avant le début des travaux. Les supports sont dépoussiérés et dégraissés avant pose. Le titulaire indique dans son offre les supports pour lesquels il estime nécessaire une préparation particulière et le mode opératoire retenu.

V.2 Films, encres et laminations

Caractéristique	Exigence minimale
Film adhésif mural intérieur	Vinyle polymère ou coulé, conformable, sans phtalates, pose sans bulle, dépose à chaud sans arrachement du support
Lamination de protection	Systématique sur tous les supports accessibles au contact : film de protection résistant aux rayures, aux frottements et aux produits d'entretien, finition mate ou satinée
Encres	Encres latex ou à polymérisation par ultraviolets, sans solvant, à faible émission de composés organiques volatils
Vitrophanie	Film dépoli, sablé ou imprimé, déposable sans résidu ; les films appliqués sur vitrages exposés au soleil sont qualifiés pour cet usage
Marquage des poteaux	Film renforcé ou sur lamination antichocs sur la hauteur exposée aux contacts de fauteuils
Supports extérieurs	Film, encres et vernis anti-ultraviolets qualifiés pour une exposition permanente ; marquage au sol antidérapant
Plaques de portes	Corps rigide, fenêtre mobile permettant le remplacement de l'insert sans outillage, fixation invisible, angles adoucis
Innocuité	Produits à faible émission ; le titulaire fournit les classements ou labels d'émission dans l'air intérieur dont il dispose

V.3 Réaction au feu et sécurité

L'établissement relève des établissements recevant du public de type J. Les revêtements muraux appliqués dans les dégagements, les circulations et les locaux à sommeil doivent présenter une réaction au feu conforme aux exigences applicables à cette catégorie d'établissement. Le titulaire fournit, avant toute pose, les procès-verbaux de classement de réaction au feu des matériaux qu'il met en œuvre, dans leur configuration réelle de pose, support compris. Aucune pose ne peut débuter avant remise de ces documents. De plus et à l'issue de la phase de conception, les travaux du titulaire seront soumis au bureau de contrôle du chantier de la MAS Les Collines.

Aucun élément posé ne doit masquer, réduire ou rendre ambigus les blocs autonomes d'éclairage de sécurité, la signalisation d'évacuation, les plans d'évacuation, les déclencheurs manuels, les extincteurs et les commandes de désenfumage. L'implantation est validée avec le référent sécurité de l'établissement.

V.4 Accessibilité et lisibilité

Les prestations respectent la réglementation applicable en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier le repérage des parois vitrées, la lisibilité et le contraste des informations, et l'absence d'obstacle sur les cheminements. Le titulaire justifie dans son offre les valeurs de contraste, les tailles de caractères et les hauteurs d'implantation retenues, au regard des distances de lecture relevées sur site.

V.5 Hygiène, nettoyage et désinfection

Les surfaces réalisées doivent supporter le protocole de nettoyage et de désinfection de l'établissement sans altération du visuel : perte de couleur, voile, décollement de bord, ternissement ou apparition de micro-rayures. Le titulaire précise les produits compatibles et ceux qu'il proscrit, ainsi que la fréquence d'entretien recommandée. Les finitions retenues ne doivent pas retenir les salissures ni générer d'aspérité favorisant l'accumulation de poussière.

V.6 Durabilité, garanties et réversibilité

Élément	Exigence
Durée de vie annoncée	Indiquée poste par poste au bordereau de prix unitaire, sur la base des données du fabricant
Remplacement partiel	Tout élément doit pouvoir être remplacé isolément, sans dépose des éléments voisins et sans rupture visuelle ; le titulaire décrit le mode opératoire
Réversibilité	La dépose en fin de vie doit s'effectuer sans dégradation du support ni résidu nécessitant une reprise de peinture

Élément	Exigence
Évolutivité	L'établissement doit pouvoir faire évoluer les informations variables (noms, affectations, pictogrammes de séquence) sans intervention du titulaire
Pièces de rechange	Le titulaire indique la disponibilité et le délai d'approvisionnement des consommables et inserts après la fin du marché

VI. Démarche participative et espace d'échange avec les résidents

Le titulaire organise au minimum :

Temps	Contenu
Recueil auprès des équipes	En amont de la conception : besoins de repérage, points de tension observés, habitudes des résidents, contraintes d'exploitation
Ateliers avec les résidents	Selon leurs capacités et leurs modes de communication : choix de couleurs, de thèmes, de pictogrammes, réactions aux propositions

Le titulaire remet un compte rendu écrit de chaque temps d'échange, précisant les observations formulées et la manière dont elles ont été prises en compte, ou les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas été. Ces comptes rendus sont annexés au dossier des ouvrages exécutés.

Les supports d'atelier sont fournis par le titulaire et conçus pour être accessibles : formats manipulables, échantillons de matière, visuels de grande taille, absence de vocabulaire technique.

VII. Organisation et exécution du chantier en site occupé

L'établissement fonctionne en continu. Le titulaire organise son intervention de manière à préserver la continuité de l'accompagnement et le rythme de vie des résidents.

- Le phasage est arrêté avec la direction : intervention unité par unité, plages horaires compatibles avec les temps de repas, de soin et de repos.
- Chaque zone en travaux est balisée et rendue inaccessible aux résidents pendant l'intervention.
- Les sols et les équipements sont protégés ; aucun matériel, outil ou consommable ne peut être laissé sans surveillance dans une zone accessible aux résidents.
- Les produits mis en œuvre sont faiblement odorants ; toute opération générant des odeurs ou du bruit est planifiée en accord avec l'établissement.
- Le nettoyage est effectué en fin de chaque journée d'intervention ; les déchets sont évacués par le titulaire.

- Les intervenants sont nommément désignés, présentés à l'équipe et sensibilisés aux particularités du public accueilli avant leur première intervention.
- Toute intervention est précédée d'un point avec le cadre de l'unité concernée.

VIII. Livrables

VIII.1 Livrables attendus au stade de l'offre

N°	Livrable	Contenu
1	L'offre financière	Bordereau de prix unitaire complété, daté et signé, avec prix unitaires, matériaux proposés, durée de vie et garantie renseignés poste par poste, accompagné de la décomposition du prix global et forfaitaire
2	La compréhension du projet	Reformulation du besoin, analyse du contexte et du public, points de vigilance identifiés, traduction des cinq principes directeurs dans la réponse
3	La note d'intention	Méthodologie, exemples de références visuels, quelques esquisses, parti pris artistique et palette chromatique
4	La méthodologie et le planning prévisionnel	Déroulé de la notification à la réception, jalons de validation, durées par unité, mesures de compatibilité avec la vie de l'établissement

VIII.2 Livrables en phase de conception

- Le rapport de diagnostic et de relevé, comprenant les réserves éventuelles sur les supports ;
- La cartographie des flux et le plan d'implantation côté de l'ensemble des supports, par niveau ;
- Les maquettes couleur à l'échelle et les simulations d'insertion in situ, par zone ;
- Les échantillons de matière et de teinte, présentés in situ sous l'éclairage réel ;
- Les fiches techniques et procès-verbaux de classement au feu des matériaux retenus, avant toute fabrication ;
- Les comptes rendus des temps d'échange participatifs.

VIII.3 Livrables à la réception

- Le dossier des ouvrages exécutés : plan d'implantation actualisé, inventaire des supports posés, fiches techniques et procès-verbaux ;
- La notice d'entretien et de nettoyage, précisant les produits compatibles et proscrits et la fréquence recommandée ;

- Le protocole de remplacement d'un élément dégradé et les coordonnées du service après-vente ;

IX. Planning et phasage

IX.1 - Rétro planning procédure et réception de la nouvelle MAS les Collines

A titre informatif, le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

-Début d'exécution des prestations : octobre 2026

-Réception du nouveau bâtiment : mi-décembre 2026

-Début d'aménagement du nouveau bâtiment : janvier 2027

-Durée prévisionnelle de la mission : 5 mois

IX.2 - Rétroplanning des prestations et phasage

Le titulaire remet, à la notification, un planning détaillé conforme au planning prévisionnel de son offre et validé avec la direction. Ce planning fait apparaître au minimum les phases suivantes :

Phase	Contenu
Phase 1 — Diagnostic	Visite technique, relevés, analyse des supports, recueil auprès des équipes
Phase 2 — Concertation	Ateliers résidents, espace d'échange avec les familles, présentation au Conseil de la vie sociale
Phase 3 — Conception	Parti graphique, maquettes, échantillons, itérations
Phase 4 — Validation	Validation formelle par le pouvoir adjudicateur, remise des procès-verbaux matériaux
Phase 5 — Fabrication	Production en atelier, contrôle qualité avant expédition
Phase 6 — Pose	Intervention par zone et par unité en site occupé, selon le phasage arrêté et en lien avec l'ensemble des autres intervenants sur site. Les dates de pose devront faire l'objet d'une validation préalable par l'UGECAM PACAC.
Phase 7 — Réception	Visite de réception, levée des réserves, remise du dossier des ouvrages exécutés

Toute modification du planning est soumise à l'accord préalable écrit de la direction de l'établissement.

Article X – Variante facultative

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique relatives aux variantes, les candidats sont autorisés à présenter une variante facultative au maximum, en complément de leur offre de base.

La variante est facultative et ne constitue en aucun cas une obligation pour les candidats.

Les candidats qui souhaitent présenter une variante doivent obligatoirement remettre une offre de base conforme aux exigences des documents de la consultation.

X.1 – Objet des variantes

La variante doit constituer une solution globale, cohérente et argumentée permettant de répondre au besoin de l'établissement par une approche différente de tout ou partie des solutions de base définies dans les documents de la consultation.

La variante peut notamment porter sur la nature, la forme, les matériaux, les supports, les dispositifs de signalétique, les solutions d'habillage mural ou les traitements graphiques proposés pour un ou plusieurs espaces.

X.2 – Exigences minimales à respecter

Toute variante doit impérativement respecter les exigences minimales et prescriptions obligatoires du présent CCTP, notamment celles relatives :

- Au droit d'aller et venir et à l'absence d'entrave aux cheminements ;
- À l'autodétermination et à la possibilité pour les résidents d'identifier, comprendre et utiliser les espaces ;
- À l'orientation et à la gestion des flux ;
- À l'accessibilité et à la lisibilité des informations ;
- À l'ergonomie et au confort d'usage ;
- À la cohérence sensorielle et chromatique ;
- À la sécurité des résidents, des professionnels et des visiteurs ;
- À la réaction au feu des matériaux et au respect des prescriptions applicables aux établissements recevant du public de type J ;
- À l'absence d'interférence avec la signalisation de sécurité, les équipements de sécurité et les dispositifs d'évacuation ;
- À l'hygiène, au nettoyage et à la désinfection ;
- À la durabilité, à la maintenance et à la réversibilité des dispositifs ;
- À l'évolutivité des informations ;
- Aux contraintes liées à l'intervention en site occupé ;
- Ainsi qu'à l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux prestations.

Une variante ne peut avoir pour objet ou pour effet de supprimer ou de diminuer une exigence identifiée comme obligatoire ou minimale dans les documents de la consultation.

X.3 – Présentation des variantes

X.3.1 Cohérence globale de la proposition

La variante doit être conçue comme un projet global cohérent.

Le candidat expose dans son mémoire technique :

- Le parti pris général de la variante ;
- Les prestations de base qu'il propose de modifier ;
- Les raisons justifiant ces modifications ;
- La cohérence entre signalétique, habillage mural et création artistique ;
- Les bénéfices attendus pour les résidents, les professionnels et les visiteurs ;
- Les incidences éventuelles sur l'entretien, la maintenance, la durabilité et l'évolution des dispositifs.

La variante ne peut se limiter à une simple modification tarifaire ou à une substitution de matériau sans justification fonctionnelle, technique ou esthétique.

X.3.2 Présentation et livrables spécifiques

Le candidat fournit, pour sa variante, tous les éléments permettant à l'acheteur d'en apprécier la pertinence et la conformité.

Il fournit notamment :

- Une présentation synthétique de la solution globale proposée ;
- Les espaces et prestations concernés ;
- Les maquettes, esquisses ou simulations d'insertion nécessaires à la compréhension de la proposition ;
- Les caractéristiques techniques des matériaux et supports proposés ;
- Les informations relatives à la durée de vie ;
- Les incidences éventuelles sur le planning et les conditions d'intervention ;
- Le chiffrage de la variante conformément à l'annexe financière.

Les exigences relatives aux fiches techniques, procès-verbaux de réaction au feu, conditions de pose, nettoyage, entretien, durabilité et réversibilité prévues au présent CCTP demeurent applicables à la variante.

X.4 – Relation avec l’offre de base

La variante constitue une solution alternative à l'offre de base et ne peut être présentée qu'en complément de celle-ci.

L'offre de base demeure entièrement renseignée dans l'annexe financière, même lorsqu'une variante propose de modifier certaines des prestations correspondantes.

En cas de retenue de la variante, seules les prestations correspondant à la solution variante retenue seront exécutées, selon les conditions financières et techniques définies dans l'offre du titulaire et les documents contractuels du marché.